



## Plus possible de cautionner quelqu'un?????

Par **flyingdutch**, le **25/01/2010** à **11:53**

Bonjour, mon ex-femme et ma fille on voulu louer un F2. Elle travaille en CDD. Moi , je suis en CDI et j'ai voulu me porter caution pour elle . Je remplis bien les critères demandé (revenus, CDi etc.). Problème: l'agence ne veut pas lui louer l'appartement parce que mon ex est en CDD. Et ils ne veulent pas accepter une caution de ma part ("ça ne se fait plus depuis mars 2008 et le changement de la loi"). C'est un immeuble neuf, destiné à l'investissement locatif. Alors l'assurance pour les loyers impayés exigent que l'occupant est en CDI et que ça soit sa résidence principal. Alors, comment faire? je ne peux pas signer le bail puisque ça ne sera pas mon résidence principal. Ils ont le droit de refuser une caution de ma part?

Merci

Par **fabienne034**, le **25/01/2010** à **14:50**

Bonjour,

oui ils ne peuvent plus demander de caution si le propriétaire a une caution de loyer impayé.

Le choix du locataire appartient alors à l'assurance.....

pour tout savoir sur le droit du bail de logement:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>